

*MAIRIE de SAINT-RUSTICE*



Saint Rustice, le 01 septembre 2017

Le Maire de SAINT-RUSTICE

A

Tous les Administrés de la Commune

## AVIS IMPORTANT

A la suite de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de Saint Rustice en date du 27/01/2017 consécutif à la sécheresse de l'année 2016, j'ai l'honneur de vous faire savoir que **la commune a été reconnue sinistrée pour la période du 01 janvier 2016 au 31 mars 2016** par arrêté ministériel en date du 25 juillet 2017 publié au Journal Officiel le 01 septembre 2017.

En conséquence, il appartient aux personnes dont les habitations sont endommagées à cause de la sécheresse d'entreprendre des démarches auprès de leurs compagnies d'assurances respectives et ce, **dans un délai de 10 jours soit au plus tard le 10 septembre 2017.**

Passé ce délai, aucune demande ne pourra être prise en compte.

Espérant que cette information pourra vous être utile ;

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon entier dévouement.

Le Maire,  
Edmond AUSSEL.

